



Renouvellement garantie canapé

Par **irancy_old**, le **04/11/2007** à **03:38**

bonjour,

j ai acheté un canapé, au bout de 11 mois une couture a laché suite a une contrefaçon au montage du canapé.(garantie d un an)

le magasin me le remplace, mais je me pose la question si la garantie est reconduite avec le nouveau canapé. si il repart a zero ou pas? et si je peut ele reclamer?

merci d avance

Par **Jurigaby**, le **04/11/2007** à **16:07**

Bonjour.

La garantie contractuelle n'est pas renouvelée sauf volonté contraire du magasin.

Ceci dit, en toute hypothèse, vous continuez à bénéficier de la garantie légale des vices cachés qui elle, n'est pas limitée dans le temps..